Bilan basse vision

Qu'est ce que un Bilan Basse Vision?

Ce bilan, sur rendez-vous, dure généralement 1h30.

Il consiste à:

- étudier les difficultés que la personne peut avoir dans son quotidien en raison de son handicap visuel.
- À répondre au mieux aux besoins de la personne
- Plusieurs axes sont abordés :



Un bilan écrit.

Un bilan sera réalisé par la suite. Il pourra être adressé avec l'accord du client à l'ophtalmologue, l'orthoptiste...

Le bilan est facturé à 45 €.

Ils sont réalisés par des opticiens spécialisés en basse vision.

Le jour de ce bilan:

Il est recommandé de venir avec:

- 1. La dernière prescription de l'ophtalmologue
- 2. Les lunettes utilisées
- 3. Les lunettes de soleil utilisées
- 4. Les loupes que vous utilisez
- 5. Des supports pour lequel la personne peut avoir des difficultés (programme télé, matériel de couture, papiers administratifs...)



L'Optique des Lions - Formalions 19 rue de la gare 91330 Yerres

Tél: 01-69-49-23-81

www.optique-des-lions.fr optique.des.lions@gmail.com siret 505 233 445 00012-Evry

